



PUBLIC VISE

Toute personne amenée à réaliser le balisage du chantier et la signalisation temporaire

PRE REQUIS

Ne pas avoir de restrictions ou de contre indications médicales au travail su chantier
Maîtriser le français (oral et écrit)
Etre capable de lire un plan simple

Expérience professionnelle requise: NON

DUREE, DATES, LIEU,

HORAIRES

Cf. convention ou contrat de formation joint

MODALITE

D'ORGANISATION

Formation en groupe de 2 à 12 personnes
En présentiel

MOYENS TECHNIQUES ET

PEDAGOGIQUES

1 salle de formation
Une aire d'exercice pratique
Matériel de balisage
EPI

REFERENCES

Arrêté du 5 novembre 1992,
Arrêté du 13 novembre 1998
Code de la route

INTITULE : Signalisation temporaire de chantiers

OBJECTIFS :

Etre capable des mettre en œuvre le balisage et la signalisation temporaire afin de préserver la sécurité des usagers et des personnes travaillant sur chantier

CONTENU :

Partie Théorique

- Rappels : Code de la route et textes réglementaires
- Devoirs et responsabilités des intervenants
- L'identification des différents dangers et risques du chantier
- Déviation des véhicules
- Circulation des piétons
- Travaux de tranches
- Dangers électriques
- Risques de chute
- Identification des chantiers
- Chantiers fixes
- Chantiers mobiles
- Plan de signalisation, type de signalisation et panneaux
- Signalisation d'approche, de position, de fin de prescription,
- Signalisation de nuit
- Signalisation temporaire urbaine
- Signalisation des engins et véhicules
- Signalisation du personnel
- Signalisation selon la nature de la voirie
- Dimension des panneaux et supports
- Schémas de signalisation
- Chantier sur route agglomération, sur route hors agglomération, sur route a chaussées séparées, autoroutier

Partie Pratique

- Exercices pratiques d'implantation et de dépose d'une signalisation temporaire de chantier sur voies publiques et domaines privées. Critique des exercices et recherche de ce qui peut être amélioré

SUIVI - ÉVALUATIONS :

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation.
- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : contrôle d'aptitude par le formateur tout au long de la formation.
- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

METHODES PEDAGOGIQUES :

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme.

Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.

Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur. Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

ENCADREMENT - FORMATEURS :

Profil type (CV détaillés sur simple demande) : Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

➔ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis de conduire, etc.)

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'ODF et/ou par des organismes extérieurs.